

COMMISSAIRES AUX COMPTES / Un projet de loi menace le champ d'intervention

La sécurité financière mise en péril

Le projet de loi visant à disperser les SAS de la certification de leurs comptes provoque la grogne des commissaires aux comptes, générant même des manifestations régionales et nationales. Explications.

La Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes d'Agen présidée par le marmandais Philippe Silva dénonce le projet de loi de modernisation de l'économie porté par le gouvernement qui prévoit que les Sociétés par Actions Simplifiées (SAS) en dessous d'un certain seuil (à préciser par décret) seront dispensées de la certification de leurs comptes par un commissaire aux comptes.

«A l'heure où les faillites d'entreprises augmentent, où, de la crise des sub-primes aux fonds secrets de l'UJMM, de multiples affaires rendent impératif le renforcement de la transparence financière, le gouvernement s'engage dans un mouvement contraire. Sous prétexte de simplifier, on dérègle!» Et pourtant, en novembre 2007, lors des Assises nationales de la Compagnie des Commissaires aux Comptes où était invitée

Rachida Dati, la Garde des Sceaux réaffirmait devant 1.000 professionnels réunis, son «opposition à toute modification du périmètre de l'intervention du commissaire aux comptes. Les PME ont besoin des commissaires aux comptes car elles ont droit à la sécurité financière et doivent pouvoir bénéficier de comptes fiables. Leurs créanciers doivent pouvoir bénéficier des assurances données par la certification.»

Garants de la transparence

Si les Commissaires aux comptes ne sont pas opposés aux allègements administratifs (la profession est membre de la première heure de la commission de simplification lancée par le secrétaire d'Etat aux PME), ils dénoncent la disparition d'un contrôle externe dans les petites SAS. En effet, «le choix

de ce statut n'est pas anodin. Il est fait par les entrepreneurs qui veulent croître de façon importante. La SAS permet en effet de disposer d'une grande liberté de direction et d'administration.»

Mais sans commissaires aux comptes, pas de transparence financière ni donc de confiance et de crédibilité indispensables à toute entreprise. Un sondage récent révèle même que neuf français sur dix souhaitent étendre l'application des règles de contrôle aux organisations professionnelles et aux syndicats!

Contraire à l'intérêt général

«Alors que le gouvernement veut voir s'étendre la participation et l'intéressement au plus grand nombre d'entreprises, les salariés et les investisseurs engageant leur épargne personnelle doivent pouvoir être assurés de la sincérité des comptes. Avec ce projet de loi, ce sont 80% des SAS qui échapperaient à l'obligation de



Philippe Silva, président de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes d'Agen (ici lors de l'assemblée générale de novembre dernier), dénonce le séisme financier qui découlerait du nouveau projet de loi.

contrôle. Le risque est qu'un pan entier de l'économie ne soit pas sécurisé par la mission du commissaire aux comptes qui s'avère techniquement fiable et déontologiquement forte. Le Ministère de la Justice reviendrait alors sur ses engagements pris sur la politique de sécurité financière du gouvernement.»

De plus, ce projet de loi qui conduirait à la suppression de 30% des mandats des commissaires aux comptes «aurait des conséquences graves sur l'emploi dans nos cabinets régionaux.»

Et Philippe Silva conclure: «Si ce projet était adopté, il constituerait un véritable séisme pour l'architecture financière en France et une dégradation sans précédent de la transparence de son économie.»

Valérie NICOLAS

Les commissaires aux comptes sont descendus dans la rue

Plusieurs Compagnies Régionales se sont retrouvées mardi à Toulouse pour une manifestation qui rassemblait quelque 500 professionnels. C'était un événement historique pour cette profession dont l'existence est plus que centenaire!

Le cortège est parti du siège

de la Compagnie Régionale de Toulouse pour gagner la Cour d'appel de la ville rose. Mais c'est revêtu de tenues, noire pour les uns et blanche pour les autres, que les commissaires aux comptes ont défilé silencieusement. Une manière de symboliser l'opposition entre la transparence

financière qu'ils revendiquent et l'opacité qui découlerait de ce projet de loi.

Une nouvelle manifestation aura lieu à l'échelon national à Paris le 27 mai, devant l'assemblée nationale où se tiendront les débats sur cette loi en première lecture.